

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE PROCES-VERBAL N°2 DU 12 DECEMBRE 2015

SAISON 2015/2016

Présents :

Annie PEYTAVIN, Présidente de la CCF

Christian ALBE, Trésorier Général

Denis BOUVEAU, Jean-Paul DUBIER, Amine HACHELAF, Philippe VENDRAMINI

Excusé : Christian CHEBASSIER

Le Trésorier Général, Christian ALBE présente une toute première version du budget prévisionnel.

Pour établir cette version 0 chaque secteur a fait ses propositions et bien évidemment des arbitrages doivent être réalisés. Cette version 0 n'est qu'une toute première version travaillée uniquement par le Trésorier Général.

La question des primes des joueurs « World League » et notamment de leur comptabilisation est évoquée afin de connaître la répercussion sur les finances fédérales des excellents résultats de l'Equipe de France Masculine.

Une discussion s'établit également afin de comprendre les processus d'achat et les délégations de signature. Le logiciel GESCOM, module de la suite Sage, devrait être systématiquement utilisé pour la centralisation des commandes. Une délégation de signature à 3 niveaux doit être envisagée du type :

< 150 €	Responsable du service
> 150 € et < XX	Directeur Général
> XX	Directeur Général + Président ou Trésorier Général ou membre de la CCF

La commande à signer doit être envoyée en PDF.

Le responsable de service en atteste la conformité, de la délivrance du service ou du matériel, à la réception de la facture, celle-ci peut donc être payée rapidement par la comptabilité sans repasser par tout un cycle de signature. A l'inverse, les factures non conformes à la commande devront être certifiées par un nouveau cycle de signature.

Concernant les notes de frais, elles doivent être signées par le Directeur Général et le Trésorier Général quel que soit le secteur. Les notes de frais du Directeur Général et du DTN doivent être signées par le Président ou le Trésorier Général.

Deux membres de la CCF se chargeront du contrôle des notes de frais (Annie PEYTAVIN – Denis BOUVEAU).

Les projets de dématérialisation des affiliations et prises de licence doivent se poursuivre. Les préconisations de la CCF sont :

- ✓ Pas de prise de licence possible sans paiement de l'affiliation
- ✓ Mise en place du panier sur engagement
- ✓ Hiérarchisation du panier avec possibilité de payer en plusieurs fois par prélèvement
- ✓ Prélèvement à 30 jours ou paiement par carte bancaire (éviter au maximum voire interdire la possibilité de paiement par chèque)
- ✓ Panier amende qui serait à remplir par la Fédération

La Présidente
Annie PEYTAVIN